

AMEN BANK INDICATEURS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2008

(en 1000 DT)

Période	3ème trimestre 2008	3ème trimestre 2007	au 30 SEPTEMBRE 2008	au 30 SEPTEMBRE 2007	au 31 Décembre 2007 définitif
1- Produits d'exploitation bancaires	63 586	55 459	185 268	158 280	221 323
• Intérêts	46 078	42 456	137 330	119 494	168 075
• Commissions en produits	8 677	6 612	23 077	18 771	26 480
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	3 093	2 242	7 907	5 887	7 878
• Revenus du portefeuille d'investissement	5 738	4 149	16 954	14 128	18 890
2- Charges d'exploitation bancaires	31 449	26 504	93 955	77 163	106 402
• Intérêts encourus	30 199	25 659	91 553	75 257	103 627
• Commissions encourues	1 115	845	2 267	1 906	2 775
• Autres charges	135		135		
3-Produit net bancaire	32 137	28 955	91 313	81 117	114 921
4- Autres produits d'exploitation	466	293	1 310	859	1 548
5- Charges opératoires	10 111	9 399	30 045	30 821	42 765
• Frais de personnel	7 677	7 065	22 885	24 271	32 925
• Charges générales d'exploitation	2 434	2 334	7 160	6 550	9 840
6- Structure du Portefeuille	-	-	386 872	348 284	382 048
• Portefeuille- titres commercial	-	-	8 318	3 278	3 291
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	378 554	345 006	378 757
7- Encours des crédits (HORS DOTATION AUX PROVISIONS DE LA PERIODE)	-	-	2 246 125	1 924 830	2 015 731
8- Encours des dépôts	-	-	2 437 362	2 063 304	2 072 285
• Dépôts à vue	-	-	615 466	594 511	548 856
• Dépôts d'épargne	-	-	349 783	303 715	309 417
• Dépôts à terme	-	-	1 411 767	1 113 396	1 170 531
• Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	60 346	51 682	43 481
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	299 707	278 828	280 692
10- Capitaux propres (1)	-	-	264 289	217 892	243 364

(1) Les capitaux propres sont publiés hors résultats de la période.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, qui définit les classes de risque.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés par SICAR Amen et Cotif SICAR, des participations avec conventions de rétrocession, des obligations, des BTA, et des créances sur l'Etat tunisien en vertu de la loi 111/98 du 28/12/98.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables ainsi que des actions cotées en bourse.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat au 30 septembre 2008.

LES FAITS SAILLANTS

1. Ouverture d'agence

Après l'ouverture de 6 agences en 2007, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau avec l'entrée en exploitation, au cours des 9 premiers mois de 2008, de 6 nouvelles agences :

- Menzel Temime
- Sidi Bou saïd
- Les Berges du Lac 2
- Enfidha
- Moknine
- Chargaia II

2. Lancement de nouveaux produits

▪ **Lancement du Service Western Union** : AMEN BANK a intégré le réseau WESTERN UNION qui est considéré le Numéro un dans la gestion des transferts de fonds en espèces. Ce service est déployé sur l'ensemble du réseau.

▪ Carte Salaire

AMEN BANK a lancé une nouvelle carte qui est délivrée, à la demande des employeurs, au profit de leurs employés. Elle est alimentée par l'employeur du montant du salaire de chaque employé. L'employé n'est pas tenu d'avoir un compte.